RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Valérie Induni et consorts au nom Groupe socialiste –
Loi sur l'enseignement obligatoire, 10 ans plus tard, où en est-on ? (22_POS_11)

Rappel du postulat

Le 4 septembre 2011, le peuple vaudois acceptait par 52,04% de oui, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), tandis que l'initiative Ecole 2010 en recueillait 40.85%. Les électeurs avaient également marqué leur préférence pour la LEO, si les deux objets avaient été acceptés. Cette loi a ainsi permis à près de 87'000 élèves vaudois de prendre le chemin de l'école obligatoire, le 26 août 2013 pour un cursus scolaire de 11 ans.

Les grands changements intervenus lors de cette rentrée furent les suivants :

- *Une école obligatoire dès 4 ans révolus, pour tous les enfants, en remplacement de l'ancienne école enfantine au caractère facultatif. Ce changement a eu un impact pour environ 11% d'élèves qui ne fréquentaient pas l'école enfantine, du moins sur deux ans.*
- *Un cycle secondaire sans voie secondaire à option. Exit les VSB (voie baccalauréat), VSG (voie générale) et VSO (voie à options). Cette dernière fut en effet considérée comme trop « stigmatisante », selon les termes mêmes de la conseillère d'Etat en charge du département, Anne-Catherine Lyon. Le nouveau système mis en place ne comportait plus que deux voies : la voie prégymnasiale et la voie générale avec, pour cette dernière, deux niveaux pour le français, les mathématiques et l'allemand, complétée par des options de compétence métier.*
- *Un nouveau système d'évaluation avec des notes dès la 5ème année et une orientation en 8ème année basée uniquement sur les résultats. Une prise en compte des résultats des épreuves cantonales de référence (ECR), en français, mathématiques et allemand, comptant pour 30% de la moyenne annuelle en 8e.*
- *Une importance renforcée de l'allemand, enseigné dès la 5ème année et de l'anglais dès la 7ème année, conformément au plan d'études romand (PER).*

En augmentant la durée de la scolarité obligatoire de deux ans et en instituant un degré secondaire plus perméable, le système a été décloisonné et devait ainsi permettre aux élèves de passer plus facilement d'une voie à une autre, de même que de pouvoir suivre des options spécifiques tout en étant enclassés en voie générale.

En 2019, la LEO a été réexaminée, notamment sur les questions d'évaluation (refonte du cadre général de l'évaluation, réflexion particulière envers les programmes personnalisés, réaménagement des épreuves cantonales de référence, renforcement de la maîtrise de classe en voie générale, réflexions sur l'enseignement consolidé et l'année de rattrapage pour les élèves de VG, pistes d'amélioration pour l'enseignement des mathématiques).

Dix ans après la votation, et alors même que les premiers élèves directement enclassés en 3P en 2013 arriveront à la fin de leur scolarité obligatoire cet été, il est temps de faire un état des lieux de la loi, telle qu'elle a été pensée en 2011 et consolidée en 2019.

L'enseignement obligatoire doit permettre à l'ensemble des élèves, quelle que soit leur origine, leur langue maternelle, leur milieu social, leur aisance ou leurs difficultés scolaires, de « sortir de l'école » avec un bagage scolaire et des compétences leur permettant d'accéder à une formation professionnelle ou à des études gymnasiales.

Nous nous permettons ainsi de déposer un postulat demandant une évaluation générale de la LEO et en particulier de l'effet des changements apportés par la nouvelle loi, en ce qui concerne les points suivants :

- *Les effets de l'enseignement obligatoire dès l'âge de 4 ans, notamment en matière d'intégration dans le système scolaire ;*

- *Le bilan du système à deux voies, quant à sa perméabilité, au pourcentage d'élèves dans chaque voie, à l'orientation vers le gymnase et la formation professionnelle ;*

- *Le système d'évaluation, notamment le rôle des ECR comme « outils de pilotage » du système de formation*

- *L'atteinte des savoirs fondamentaux en fin de scolarité pour chaque voie et chaque niveau ;*

Cité par le journal 24Heures du 22 août 2013, le directeur de l'enseignement obligatoire Alain Bouquet disait « L'expérience de la LEO, c'est un peu comme une recette, nous avons réuni tous les ingrédients, nous avons respecté la marche à suivre, maintenant nous attendons le moment fatidique pour savoir si le « plat » est harmonieux. »

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de bien vouloir « évaluer le plat », 10 ans après l'écriture de la recette de base.

Déposé le 1er mars 2022 et examiné le 16 septembre 2022 par une commission parlementaire qui a préavisé sa prise en considération à l'unanimité, ce postulat a été renvoyé au Conseil d'Etat par le Grand Conseil dans sa séance du 28 février 2023.

Rapport du Conseil d'Etat

1. PREAMBULE

1.1. Historique

Le 25 janvier 2008, une initiative législative entièrement rédigée, « *Ecole 2010 : sauver l'école* », est déposée, munie de 15'249 signatures. Elle demande la modification, l'ajout ou la suppression de 66 des 128 articles de la loi scolaire du 12 juin 1984 (LS). Le 2 juin 2009, le Grand Conseil décide d'opposer un contre-projet à l'initiative et de prolonger d'un an le délai de la votation populaire. Le contre-projet prend la forme d'une « *loi sur l'enseignement obligatoire* » (LEO), qui concrétise une refonte complète de la LS. Le 4 septembre 2011, l'initiative échoue dans les urnes alors que la LEO est acceptée par 52% des votants. Au bénéfice d'une double légitimité démocratique (Grand Conseil et vote populaire), la LEO entre en vigueur le 1er août 2013, complétée par son règlement d'application, le RLEO, lui-même adopté par le Conseil d'Etat le 2 juillet 2012.

La LS de 1984 avait été modifiée à plus de 20 reprises depuis son entrée en vigueur et elle avait perdu de sa cohérence au gré des révisions. L'évolution importante du contexte social intervenue depuis la décennie 80 plaidait aussi pour sa refonte complète. La nécessité de préparer encore mieux les jeunes à affronter la complexité du monde dans lequel ils sont appelés à vivre devenait pressante. La mise en concurrence des systèmes éducatifs nationaux par des enquêtes comme le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE[1] contribuait aussi à changer de perspective. Toutes ces évolutions allaient dans le sens de réclamer une coordination accrue de la part des cantons en termes d'éducation et de formation. La Confédération, en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), voulait susciter un élan dans ce sens.

Lors de la décennie 2000-2010, un intense travail d'harmonisation a été réalisé aussi bien au niveau suisse que romand et cantonal. En 2006, consacré par de nouveaux articles constitutionnels, un « Espace suisse de la formation » est créé afin d'accroître la qualité des systèmes scolaires et de faciliter la mobilité des élèves à l'intérieur de la Suisse. Un an plus tard, la CDIP adopte l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (A-Harmos, BLV 400.98)[2]. Baptisé HarmoS, cet accord a pour but d'harmoniser la scolarité sous l'angle des structures scolaires et des objectifs d'enseignement ; il souligne la nécessité de développer la qualité et la perméabilité des systèmes scolaires au moyen d'instruments de pilotage communs aux cantons ; il délègue aux régions linguistiques plusieurs tâches importantes de coordination et d'harmonisation, notamment celles concernant les plans d'études et les moyens d'enseignement. La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) élabore une Convention scolaire romande (C-SR, BLV 400.985) qu'elle adopte le 21 juin 2007[3]. Cette convention concrétise un espace romand de la formation qui décline le concordat HarmoS et fixe des domaines de coordination spécifiques. Le Canton de Vaud ratifie HarmoS et la C-SR le 14 avril 2008.

La LEO est fille de ce mouvement d'harmonisation scolaire. Le Canton de Vaud devait adapter son école au contexte caractérisant le début du XXIe siècle. Il convient de rappeler quelques-uns des éléments forts de la LEO qui fixe le nouveau cadre de la scolarité obligatoire vaudoise :

- une loi conforme aux exigences intercantonales : âge d'entrée à l'école obligatoire fixé à 4 ans ; découpage de la scolarité en deux degrés et trois cycles – le degré primaire couvre les cycles 1 et 2, et le degré secondaire le cycle 3 ; durée de la scolarité fixée à 11 ans ; plan d'études romand ; moyens d'enseignement communs aux cantons romands ;
- des apprentissages de base renforcés, avec priorité accordée au français et aux mathématiques ; l'apprentissage des langues secondes avancé dans le cursus scolaire et

[1] La première enquête PISA remonte à 2000.

[2] Par décret du 22.04.2008, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à ratifier cet accord, lequel y a adhéré par arrêté du 25.06.2008.

[3] Par décret du 22.04.2008, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à ratifier cette convention, lequel y a adhéré par arrêté du 25.06.2008.

conservé pour l'ensemble des élèves au degré secondaire ; hausse du temps d'école, surtout aux degrés primaires ;

- de nouvelles modalités de l'évaluation du travail des élèves et de la prise de décisions sur les parcours des élèves : notes et moyennes de discipline dès la 5e au lieu de la 7e ; orientation à la fin de la 8e basée sur les seuls résultats de l'élève, y compris les ECR de 8e ;
- une structure rénovée du cycle 3 (secondaire I) avec deux voies au lieu de trois ; la voie prégymnasiale VP (enseignement à exigences étendues) est sans grands changements avec la précédente VSB, tandis que la voie générale VG (enseignement à exigences intermédiaires ou de base) propose de l'enseignement à deux niveaux dans trois disciplines (français, mathématiques et allemand) ; des options de compétences orientées métiers sont introduites en VG ;
- une perméabilité renforcée entre voies et niveaux ; des possibilités étendues de redoublement, de réorientation, de rattrapage et de raccordements (passerelles RAC 1 et 2) ;
- la formalisation de la différenciation pédagogique ; des programmes personnalisés ; un enseignement consolidé selon des besoins individuels pour les élèves les plus fragiles et une prolongation quasi automatique de la scolarité jusqu'à 17 ans afin d'obtenir son certificat [1] ;
- la volonté exprimée de renforcer l'autonomie des établissements et la responsabilité des conseils de direction.

A noter que la LS est restée en vigueur pour toutes les dispositions relatives au statut du personnel enseignant. La LEO ne régit donc pas les relations contractuelles entre l'Etat employeur et le corps enseignant.

1.2. Bilan de la LEO et démarche MAT-EO

Le 22 septembre 2022, la commission du Grand Conseil traitant le présent postulat précisait ses attentes : comme indiqué dans son rapport, elle souhaite un bilan sur une série de questions précises, avec des chiffres, « et non pas une orientation précise ». Le Conseil d'Etat faisait connaître son appréciation générale : près de dix ans ont passé depuis l'entrée en vigueur de la LEO et ce délai permet de procéder à une évaluation de la loi. Toutefois, il convient aujourd'hui d'inscrire ce bilan dans la perspective suivante :

- d'une part, l'attention des autorités scolaires pour la transition entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée dans les formations certifiantes du secondaire II a fortement augmenté partout en Suisse. Depuis 2011, la Confédération et les cantons poursuivent l'objectif politique commun[2] que 95% des adultes de 25 ans révolus possèdent un diplôme du secondaire II. En moyenne nationale, le taux de certification secondaire II s'établit à 90,7%[3]. Vaud, avec un taux de 86,6%[4], a une réelle marge de progression ;
- d'autre part, la transition entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée au gymnase est questionnée dans le Canton de Vaud par l'harmonisation nationale de la durée de l'école de maturité décidée par le Conseil fédéral et les cantons (la CDIP) en juin 2023[5]. La durée étant

[1] Brochure du CE lors de la votation sur la LEO : "Comme aujourd'hui, la LEO prévoit que l'élève qui ne remplit pas les conditions de promotion refait son année (ou est maintenu une année supplémentaire dans le cycle). Comme un élève ne peut avoir plus de deux ans de retard au cours de sa scolarité, il ne peut redoubler que deux fois. La LEO prévoit cependant qu'un élève qui ne serait pas promu après avoir redoublé deux fois peut néanmoins poursuivre sa scolarité avec ses camarades. Dans ce cas, il reçoit des appuis. S'il n'obtient pas son certificat au terme de son parcours scolaire, il peut encore fréquenter une « classe de rattrapage » pour tenter de l'acquérir."

[2] https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/23178.pdf

[3] Office fédéral de la statistique (OFS) 2023, Degré secondaire II : taux de certification : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/themes/reussite-formation/diplomes-secii.html

[4] Ibidem (Canton)

[5] Cf. communiqués de presse de la CDIP du 28.06.2023 sur sa décision du 22.06.2023 relative à l'adoption de la révision de la maturité gymnasiale (https://www.edk.ch/fr/la-cdip/actualites/cp280623), ainsi que du Conseil fédéral du 28.06.2023 sur son adoption des bases légales fédérales relatives à la maturité gymnasiale (https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-96122.html).

désormais fixée à « au moins quatre ans » partout en Suisse, le Canton de Vaud doit prolonger d'une année les études gymnasiales. Le long délai pour s'adapter donne le temps d'analyser en amont divers enjeux comme l'orientation en fin de 8e, les modalités d'admission à l'école de maturité ou encore le statut de la 11e en relation avec la transition vers les différentes formations du secondaire II. A ce sujet, le concordat HarmoS stipule (*art. 6 al. 4*) : « *Le passage au degré secondaire II a lieu après la 11e année de scolarité. Le passage dans les écoles de maturité gymnasiale s'effectue dans le respect des dispositions arrêtées par le Conseil fédéral et la CDIP, en règle générale après la 10e année.* » Sur le terrain, le fédéralisme a engendré divers modèles de transition vers l'école de maturité. Le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Maurice Mischler et consorts – Un gymnase en 4 ans ? (20_POS_192) en a dressé la typologie de manière détaillée[1].

Dans ce contexte, il est apparu qu'un bilan chiffré et factuel de la LEO pouvait être consigné dans le présent rapport en se focalisant sur les principales questions posées par le postulat. Ce travail apporte les premiers chiffres disponibles et dresse un état des lieux déjà riche en informations sur certains effets de la LEO. Le présent rapport pose ainsi des jalons utiles en vue d'une nouvelle étape qui trouve sa place dans le chantier MAT-EO[2] ouvert en mars dernier par le DEF. Dans ce cadre, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a reçu la mission d'investiguer divers enjeux de la scolarité obligatoire avec un focus particulier sur le cycle 3, soit la période allant de l'orientation de l'élève à la fin du cycle 2 (8e) à l'obtention du certificat d'études secondaires ou de l'attestation de fin de scolarité. On peut d'ores et déjà citer les domaines suivants : le processus d'orientation ; l'organisation et la gestion de la VG ; la certification en 11e ; les trajectoires des élèves dans les formations du secondaire 2, avec une évaluation de la réussite du projet de formation des élèves depuis la sortie de l'école obligatoire jusqu'à la fin de leur cursus postobligatoire et à l'obtention du titre visé donnant accès à la suite de leur parcours d'études ou à l'entrée dans le monde du travail ; et d'une manière plus générale l'encadrement et l'accompagnement des élèves en relation avec divers objectifs éducatifs, notamment les mises en place de programme personnalisé (PP) et de programme individualisé de pédagogie spécialisée (PIPS), puis leur orientation vers le postobligatoire et la réussite de leur projet de formation.

Le présent bilan chiffré et factuel de la LEO puis la phase annoncée d'analyse dans le cadre de MAT-EO qui durera jusqu'en octobre 2025 constituent deux étapes de la démarche qui préparera le terrain à une discussion, d'abord avec les partenaires de l'école[3] puis plus largement avec les partis politiques et autres acteurs de la société vaudoise sur des modifications à apporter à la LEO. A la fin du processus, le Grand Conseil vaudois sera saisi de propositions pour renforcer l'école vaudoise dans ses missions d'instruction des enfants et de préparation des élèves à s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique. Une attention particulière sera portée à la nécessité, d'une part, de favoriser des parcours fluides entre la fin de la scolarité obligatoire et le secondaire II et, d'autre part, d'assurer la cohérence entre l'enseignement dispensé au cycle 3 de la scolarité obligatoire et l'entrée dans le futur cursus en 4 ans de l'école de maturité. Le chantier MAT-EO s'étendra sur 5 à 8 années et il débouchera sur des révisions partielles de la LEO et du RLEO. ainsi que de la loi sur l'enseignement secondaire supérieure (LESS) et des règlements des gymnases. Le calendrier annoncé par le chef du DEF est de réviser le cycle 3 dans le but de démarrer en août 2032 le nouveau cursus en 4 ans de l'école de maturité. Par rapport à cette dernière échéance, l'épuisement du délai légal pour introduire la nouvelle maturité donne une marge de manœuvre de deux ans, appréciable au vu des divers aléas qui peuvent freiner le processus institutionnel.

2. DIX ANS DE MISE EN ŒUVRE DE LA LEO

2.1. Mesures réglementaires

[1] Cf. RAP_685910, Février 2024, https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2022- 2027/RAP_685910_TexteCE.pdf

[2] Acronyme pour *Maturité-Ecole obligatoire*. L'avancement du chantier peut être suivi en tout temps sur www.mat-eo.ch.

[3] La discussion avec les partenaires habituels de l'école aura lieu au sein d'une Plateforme MAT-EO dont la première séance a été fixée au 6 septembre 2024.

L'entrée en vigueur de la LEO a été assortie de mesures transitoires destinées à régler la continuité du parcours des élèves. Il convenait de régler précisément le passage de trois à deux voies et l'orientation des élèves y relative afin de permettre la transition harmonieuse souhaitée. C'est finalement à la rentrée d'août 2015 que la LEO s'est appliquée à tous les élèves de l'école obligatoire vaudoise, et à la rentrée 2016 si l'on inclut les classes de raccordement.

A noter que la LEO n'a jusqu'à présent pas été réouverte dans le souci largement partagé de ne pas fragiliser la « paix scolaire » apportée par le compromis politique scellé à l'époque autour, d'une part, du rôle des notes et des nouvelles modalités d'orientation en fin de 8e, et, d'autre part, de l'organisation du cycle 3 à deux voies.

Mais la LEO n'a pas pour autant figé l'école vaudoise. A l'intérieur du cadre légal fixé, des ajustements ont été apportés ici et là, quand des besoins se faisaient sentir. Ces ajustements ont toujours fait l'objet de discussions préalables au sein du Groupe de travail « LEO - Suivi de la scolarité », qui, durant la législature précédente, était le lieu privilégié des échanges avec les partenaires, de la consultation et de la concertation sur la mise en œuvre de la LEO.

2.2. Mesures au titre de la « consolidation de la LEO »

Des mesures pédagogiques ont été introduites par le département au fil des années au nom d'une « consolidation de la LEO ». Au titre d'un bilan des mesures prises, on peut citer les principales, exposées ci-après, dans les domaines ayant une résonance avec les questions formulées par le présent postulat.

- **Maîtrise de classe en VG :** cet enjeu qui concerne le cycle 3 (9e à 11e) a vite été identifié comme une faiblesse structurelle de la LEO. Pour réduire la fragmentation des classes découlant de l'organisation des enseignements à deux niveaux et des diverses options, le département a imposé (*juin 2018*) que les titulaires de la maîtrise de classe en Voie générale dispensent au minimum 8 heures d'enseignement hebdomadaire à leur classe. Cette présence requise du maître de classe reste très difficile à mettre en œuvre, en raison des profils d'enseignants (nombre de matières enseignables limité selon leur titre) et des contraintes fortes liées aux trois branches à niveaux dans la composition des classes. Dans son rapport délivré à son départ à la retraite, l'ancien Directeur général de l'enseignement obligatoire Alain Bouquet signalait « un paradoxe de la LEO »[1] : la suppression de la VSO a été voulue dans l'intérêt des élèves les plus faibles, mais ce sont précisément ces élèves qui sont le plus fragilisés par l'éclatement de la classe découlant des contraintes d'organisation de la VG. D'où la nécessité d'analyser plus en profondeur cet enjeu afin d'y apporter des réponses structurelles durables. https://www.vd.ch/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/evaluation-et-epreuves-cantonales-de-reference-ecr#c2085734
- **Cadre général de l'évaluation (CGE) :** ce document au statut de directive[2] règle les modalités d'évaluation à l'école obligatoire**.** A deux reprises depuis 2013 il a été révisé afin de donner un peu de souplesse. Le nombre d'évaluations obligatoires a été réduit et l'ECR de 10e année, source de stress dans les établissements mais sans réelle valeur ajoutée pédagogique, a été supprimée[3]. Puis les possibilités de compensation entre disciplines ont été rééquilibrées pour revaloriser les disciplines artistiques et manuelles ; par ailleurs le poids de l'examen final de 11e pour la réussite du certificat a été un peu réduit et cet examen a été en partie standardisé avec l'introduction, dès 2022, d'épreuves cantonales écrites dans quatre disciplines[4].
- **Enseignement du français** : il a été renforcé avec l'introduction d'une 33e période (+1 h à la grille horaire) dédiée à cette discipline au cycle 3. Un manuel cantonal de l'enseignement de la

[1] Alain Bouquet, « La LEO du 7 juin 2011 : contexte historique, enjeux et perspectives », juillet 2019

[2] Accessible via le lien : https://www.vd.ch/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/evaluation-et-epreuves-cantonales-de-reference-ecr#c2085734

[3] 5e édition du CEG, 2020 : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/CGE/EVAL_2022-10-26_CGE2020.pdf

[4] 6e édition du CGE, 2021 : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/CGE/EVAL_2022-10-26_CGE2021.pdf

lecture pour les plus petits (1re), *Mes premiers pas en lecture*, a été introduit (*2021*) par le département.

- **Enseignement de l'allemand** : la promotion des échanges linguistiques comme complément à l'enseignement scolaire de l'allemand est désormais une priorité du département. En témoignent la désignation de référente ou référent dédié aux échanges linguistiques dans la presque totalité des établissements de la scolarité obligatoire[1], l'incitation à signer des chartes reliant deux établissements[2] et un accord de coopération Vaud-Zurich[3] pour promouvoir les échanges d'élèves et d'enseignants des deux cantons. Les premiers effets de ces mesures sont mesurables. Entre 2021 et 2023, le nombre des établissements de la scolarité obligatoire qui organisent des échanges a plus que doublé, passant de 25 à 53.

- **Soutien à la certification des élèves les plus faibles :** de manière générale, pour les six années considérées (*2018-2019 à 2023-2024)*, le taux de certification est plus élevé en VP (entre 90% et 96% selon les années) qu'en VG (entre 86% et 91%). En moyenne annuelle, 7,4% des élèves n'obtiennent pas leur certificat de fin de scolarité, taux en légère augmentation les trois dernières années, spécialement en VG[4]. Parmi les élèves de VG qui échouent la 11e, environ 40% redoublent l'année pour se donner la chance d'obtenir le certificat VG[5]. Les autres, quittant l'école avec l'attestation de fin de scolarité, représentent, selon les années, entre 5% et 7% des effectifs totaux de 11e.

  Au titre d'un soutien à la certification d'élèves ayant traversé une scolarité difficile, une expérience pilote a été menée avec la création d'une 12e année certificative. Cette année de rattrapage est proposée à des élèves ne réunissant pas les conditions pour obtenir le certificat à la fin de la 11e mais porteurs d'un projet de formation nécessitant l'obtention d'un certificat de fin de scolarité. Les élèves accueillis reçoivent un enseignement largement différencié, ciblé sur les disciplines phares en lien avec leur projet professionnel. Les trois premières volées de la 12e certificative (*2020-2021 ; 2021-2022 et 2022-2023*) ont réuni 122 élèves, dont 91,8% sont issus de la filière VG. L'analyse de leur profil dénote une surreprésentation d'élèves ayant redoublé au moins une fois avant la 11e (45,9%), ainsi que d'élèves ayant soit suivi une scolarité partielle soit subi une année d'absence (48,3%). Au moins quatre élèves sur dix avaient préalablement obtenu l'attestation de fin de scolarité. Le bilan provisoire[6] de la 12e montre que, pour les trois volées, en moyenne 87,2% des élèves ont réussi à décrocher leur certificat VG. La suite de leur trajectoire est toutefois plus contrastée : moins de trois élèves sur dix (27,9% en moyenne annuelle) sont parvenus à entrer directement en formation certifiante à l'issue de la 12e. Le passage par la case « en transition »[7] a concerné en moyenne 33% des élèves (le taux par volée connaît des écarts allant de 29% à 38%).

Ces premiers constats étant posés, le présent rapport donne, dans les chapitres suivants, des éléments de bilan et des statistiques disponibles autour des effets de la LEO dans les domaines évoqués par le présent postulat.

---

[1] En avril 2024, 86 établissements sur les 93 que compte le Canton avaient désigné leur référent aux échanges linguistiques.

[2] En mai 2024, cinq chartes étaient signées, une en préparation et 8 en discussion.

[3] Voir communiqué de presse du 10 septembre 2021 : https://www.vd.ch/actualites/communiques-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communique/zurich-et-vaud-encouragent-les-echanges-et-la-mobilite-a-tous-les-degres-denseignement-1631257939.pdf

[4] Si on ne tient pas compte de l'année COVID qui fut caractérisée par des conditions de certification assouplies, le pourcentage moyen (sur 5 ans) d'élèves en échec à la fin de la 11e s'établit à 8%.

[5] Si on ne tient pas compte de l'année COVID, le taux moyen (sur 5 ans) d'élèves de VG qui redoublent atteint 42%. Pour donner un ordre de grandeur, pour l'année scolaire 2023-2024, le choix du redoublement concerne 270 élèves de VG, soit exactement 40% du groupe d'élèves en échec à l'issue de la VG.

[6] Les données utilisées pour l'année 2022-2023 n'ont pas traversé tout le processus de contrôle des données du recensement scolaire. Il faut donc associer une faible marge d'erreur aux chiffres annoncés.

[7] Ces élèves bénéficient de mesures de soutien en vue de trouver une place de formation certifiante, le plus souvent un apprentissage. Ces mesures varient entre de l'enseignement à l'Ecole de la transition, du coaching, des stages prolongés types SEMO, des pré-apprentissages.

3. LEO ET HARMONISATION : L'ECOLE OBLIGATOIRE DES 4 ANS REVOLUS

3.1. Une mesure consensuelle

Le concordat HarmoS a consacré (*art. 5 al. 1*) l'harmonisation de l'âge d'entrée dans la scolarité obligatoire : en Suisse, les enfants sont scolarisés à 4 ans révolus, le jour de référence étant le 31 juillet. La Convention scolaire romande (*art. 4*) et la LEO (*art. 57*) reprennent cette règle. Dans le Canton de Vaud, l'obligation de commencer l'école à l'âge de 4 ans n'a pas suscité de controverse. En effet, une très large majorité des enfants fréquentaient déjà l'école enfantine alors même que celle-ci était facultative. Avant la mise en œuvre de la LEO, 92% des enfants en âge scolaire fréquentaient l'école enfantine. Ce taux est passé à plus de 94% suite à l'entrée en vigueur de la LEO. En prenant 2013 comme année de référence, l'impact de l'art. 57 LEO a concerné environ 300 enfants.[1]

3.2. Détection précoce et encadrement renforcé

Les deux premières années de la scolarité obligatoire accordent une large place à la découverte, à l'expérimentation, au jeu et aux premiers apprentissages scolaires fixés dans le Plan d'études romand (PER) pour le 1er cycle primaire. Seul ou en groupe, l'élève agit dans un cadre stimulant et sécurisant. Pour certains enfants, c'est la première occasion d'expérimenter la vie en collectivité, au contact avec d'autres enfants du même âge. Vivre en groupe, y trouver sa place en tenant compte des autres enfants et respecter une autorité tierce constitue donc un apprentissage central, à côté de la construction des savoirs et de l'appropriation des outils qui favoriseront l'entrée dans les apprentissages disciplinaires.

Chaque enfant progresse dans ses apprentissages à son propre rythme. L'observation réalisée au quotidien par le corps enseignant permet de repérer d'éventuelles difficultés d'apprentissage et/ou de comportement. Afin de soutenir le corps enseignant dans la détection précoce, la Direction pédagogique de la DGEO a élaboré un protocole d'observation. Les domaines d'attention proposés sont ceux identifiés par la recherche comme étant les plus prédictifs de la réussite des élèves : la langue orale, la langue écrite, la construction du nombre et les concepts liés au temps. A cela s'ajoute l'observation de l'élève durant les moments de jeu, lesquels permettent à l'enfant de développer son imaginaire ainsi que sa capacité à faire des choix et à gérer ses émotions. Ce protocole d'observation n'est pas un outil diagnostique. Son objectif, strictement pédagogique, est de permettre au corps enseignant de réaliser des observations factuelles dans le but de différencier son enseignement selon les besoins de chaque élève.

Dans le Canton de Vaud, l'augmentation des besoins particuliers individuels constatée dans les deux premières années de l'école obligatoire (1-2P) est plus forte qu'à tous les autres degrés de la scolarité. Cette évolution rend d'autant plus important le travail de détection précoce. Dans le but de renforcer l'encadrement des plus jeunes élèves et de répondre à ces difficultés nouvelles, des mesures permettant d'adapter l'école inclusive ont été communiquées en août 2023. Il a notamment été décidé d'améliorer prioritairement la dotation budgétaire des établissements selon leur taille. Une enveloppe de 4,3 millions de francs est prévue à cet effet. Cette mesure respecte le cadre de la LEO. Sa mise en œuvre à la rentrée d'août 2024 relève de la compétence des directions d'établissements, afin de tenir compte au mieux de la diversité des situations, qui appellent des mesures à géométrie variable.

[1] Les chiffres évoqués prennent uniquement en considération les enfants inscrits à l'école publique. Les élèves scolarisés dans les écoles privées, dans les établissements de pédagogie spécialisée et à domicile ne sont pas pris en compte.

4. LE CYCLE 3 SOUS LA LEO – UN BILAN CHIFFRE

4.1. Orientation à la fin de la 8e

Au degré secondaire I, la plupart des cantons appliquent une structure à deux ou trois filières présentant différents profils d'exigences (enseignement étendu, intermédiaire ou élémentaire)[1]. La fin du degré primaire constitue donc une étape clé du parcours de formation de tout élève. C'est à ce moment qu'est décidé le passage dans une classe à niveau d'exigences élevé ou plutôt dans une classe à exigences intermédiaires ou de base. Cette étape de l'orientation est la première sélection dans le parcours de l'élève.

Dans le Canton de Vaud, la LEO a réduit à deux filières au lieu de trois les voies du secondaire I. L'orientation à la fin de la 8e se fait entre la voie prégymnasiale (VP) et la voie générale (VG). La VP peut être considérée comme équivalente à la voie secondaire baccalauréat (VSB) d'avant la LEO ; c'est la voie à exigences étendues, et à elle seule son appellation a valeur de programme : la VP donne l'accès direct à toutes les formations gymnasiales. Une fois orienté en VP, l'élève est conditionné à ne pas envisager une autre trajectoire que l'entrée en école de maturité. De fait, en moyenne (sur 5 ans), 88% des élèves certifiés en VP entrent directement en école de maturité. Le choix d'entrer en école de culture générale est rare et il concerne surtout des élèves de VP qui échouent leur certificat VP mais obtiennent les points nécessaires pour le certificat VG, une souplesse prévue par la LEO. Autre trajectoire, mais marginale : les élèves certifiés en VP qui choisissent d'entreprendre une formation professionnelle initiale sont, selon les années, entre 7 et 9%.

L'autre filière, la VG, réunit les élèves autrefois orientés en voie secondaire à options (VSO) et en voie secondaire générale (VSG), lesquelles offraient, respectivement, un enseignement élémentaire et intermédiaire. La VG dispense un enseignement moins étendu que la VP, mais en offrant deux niveaux d'enseignement dans trois disciplines[2] et en donnant l'accès aux options spécifiques de la VP à certaines conditions.

Avec 10 ans de recul, on constate que la LEO a eu un réel effet sur l'orientation. Le pourcentage des élèves orientés en VP a significativement augmenté sous le régime de la LEO par rapport à l'orientation en VSB sous le régime de la LS. Le passage de trois à deux voies a élargi l'accès à la VP avec une plus forte pression pour cette orientation ; la binarité du système (VG ou VP) peut notamment en être la cause.

[1] Ce sont les concepts utilisés dans le rapport de monitorage national « L'éducation en Suisse » réalisé tous les 4 ans par le CSRE de l'Université de Berne, sous la direction du Prof. Stefan Wolter, https://www.skbf-csre.ch/fr/rapport-sur-leducation/rapport-education/.

[2] Le français, les mathématiques et l'allemand

TAUX D'ORIENTATION VG et VP EN FIN DE 8e SOUS LA LEO, 2013 – 2023

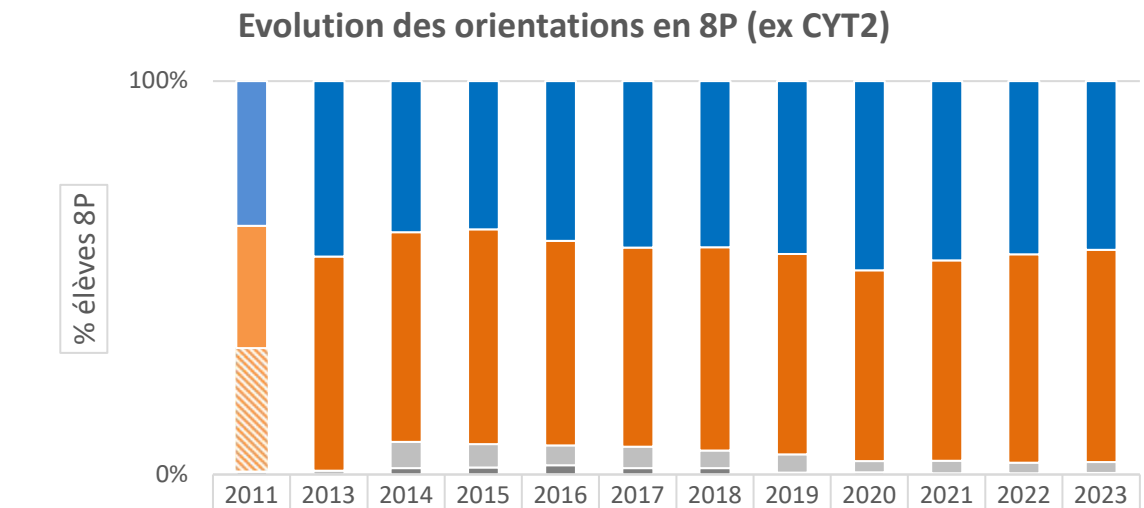

	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VSB	36.8%											
VSG	31.1%											
VSO	31.0%											
VP		44.6%	38.4%	37.7%	40.6%	42.3%	42.2%	43.9%	48.1%	45.5%	44.0%	42.9%
VG		54.4%	53.3%	54.6%	52.1%	50.5%	51.7%	50.9%	48.5%	50.9%	53.0%	53.9%
Redoublements	0.4%	1.0%	6.7%	5.9%	5.0%	5.5%	4.5%	4.6%	2.8%	3.2%	2.7%	2.8%
Indéterminés	0.7%		1.6%	1.8%	2.4%	1.6%	1.6%	0.5%	0.6%	0.3%	0.3%	0.4%

Source : DEF, DGEO-UMP, mai 2024

Les cinq années scolaires précédant la LEO, les taux d'orientation en VSB à la fin de la 8e étaient stables, à 36,4% en moyenne. Dès que la LEO entre en vigueur, le taux d'orientation en VP bondit à 44%, puis il se stabilise au-dessus de 40%. Sur les 11 années considérées (2013-2023), le taux d'orientation en VP dépasse neuf fois 40%, les écarts annuels allant de 37,7% (minimum) à 48,1% (maximum)[1]. Le record de 2020 reflète les conditions spéciales de certification, plus généreuses, décidées à cause de la pandémie de COVID. Sur la décade 2013-2023, en neutralisant l'année 2020 atypique[2], le taux moyen d'orientation en VP s'établit à **42,2%**, en hausse moyenne de **5,8 points de pourcentage** par rapport au taux moyen pour les cinq années avant la LEO. Autrement dit, l'intensité de l'orientation en VP sous la LEO a augmenté, globalement, de **16%**.

Avant la LEO, les redoublements à la fin de la 8e étaient plutôt rares. Le taux de redoublement était en général inférieur à 1%. L'année 2011 est parfaitement représentative de cette réalité, c'est pourquoi elle figure dans le tableau ci-dessus comme l'année de référence pour les 5 années avant la LEO. Elle a été retenue de préférence à 2012 qui se distingue par un taux de redoublement spécialement élevé (4%). Reste que, une fois la LEO introduite, le taux de redoublement à la fin de la 8e bondit à 6,7% en 2014, le record de ces 10 dernières années. Puis il enregistre un recul léger et régulier jusqu'en 2019, s'établissant autour de 5%. La baisse devient plus significative dès 2020 et le taux de redoublement se stabilise à 2,8%. Ce niveau reste très supérieur aux taux de redoublement en fin de 8e enregistrés avant la LEO. Comment l'expliquer ? Celles et ceux qui redoublent sont en général des élèves très faibles dont le passage au degré 9 ne peut pas être envisagé, y compris en programme personnalisé (PP) ou individualisé (PIPS). Une hypothèse explicative est que, dans la perspective du passage en VG des élèves les moins scolaires, le corps enseignant et les directions veillent plus strictement qu'avant la LEO à l'atteinte de certaines compétences jugées essentielles pour la suite du parcours des élèves. Un durcissement des arbitrages prenant en compte les « circonstances particulières » pourrait être un effet induit par la suppression de la VSO.

[1] Une part des écarts est un effet direct des ECR. Il suffit d'avoir une fois l'épreuve de Mathématiques ou d'Allemand plus difficile et la différence est significative entre la première orientation (avant ECR) et l'orientation finale. Cet enjeu est développé au chapitre 5.2.

[2] Si on fait le calcul sur les 11 années, en incluant l'année COVID 2020, la moyenne est de 42,4%.

4.2. Sorties de scolarité obligatoire – Les choix de formation des élèves vaudois

Popularité croissante des formations gymnasiales. Posée par le postulat, la question de l'entrée dans les formations gymnasiales versus les formations professionnelles initiales est au cœur des discussions sur la transition entre scolarité obligatoire et secondaire II. Statistique Vaud a montré[1] que le nombre d'élèves au gymnase dans le Canton de Vaud a été multiplié au moins par 4 entre 1976 et 2021. En 1976, 12% des jeunes entraient au gymnase à la fin de leur scolarité obligatoire ; ils sont près de 46% aujourd'hui[2]. La démographie n'explique pas tout. Sur la période considérée (45 années), la croissance du nombre de jeunes entrant au gymnase a été près de 4 fois plus rapide que la hausse du nombre de jeunes en âge d'aller au gymnase (les 16-18 ans).

Des perceptions très ancrées dans le corps social ont contribué à la popularité croissante du gymnase, et donc à la hausse de ses effectifs. Aller au gymnase est souvent vu comme l'option à privilégier car elle ménagerait les meilleures opportunités de formation dans une société caractérisée par la tertiarisation accélérée[3]. D'ailleurs, ces représentations sociales sont largement partagées et cultivées par les enseignants eux-mêmes, qui confortent celles des parents, lesquels sont les principaux prescripteurs des choix d'orientation des enfants. Enfin, au-delà de l'attractivité intrinsèque des études académiques dans l'Arc lémanique (hautes écoles de renom, économie fortement tertiarisée), on peut faire l'hypothèse que les seuls vocables opposant VP et VG contribuent à survaloriser les études académiques dans les représentations sociales par rapport aux formations professionnelles.

Enfin, comme le montre Statistique Vaud, chaque changement législatif apporté au système scolaire vaudois a contribué à la croissance des effectifs du gymnase. Les modalités d'orientation à l'école obligatoire et l'application des critères d'accès dans les formations gymnasiales ont toujours évolué dans le même sens : chaque réforme scolaire (la loi scolaire de 1984, Ecole vaudoise en mutation en 1999 et la LEO de 2013) a un impact sur l'accès aux études gymnasiales, qui augmente. L'effet de seuil est visible dans le graphique ci-dessous, aussi bien pour l'école de maturité que pour l'école de culture générale :

REFORMES SCOLAIRES VAUDOISES ET EFFECTIFS AU GYMNASE

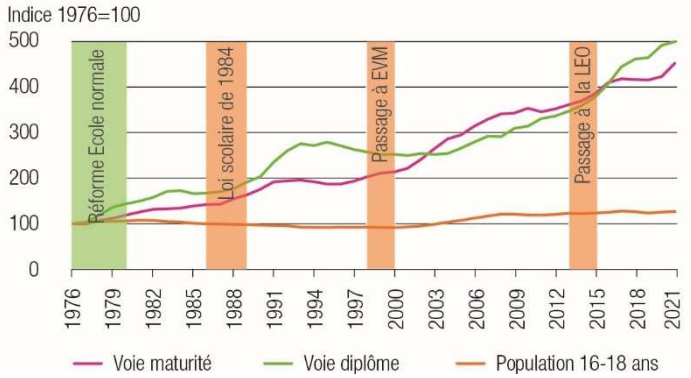

(*Statistiques Vaud / Numerus No 5, juin 2023*)

On l'a vu plus haut, l'orientation à la fin de la 8e dans le système à deux voies de la LEO oriente davantage de jeunes en VP. Cela a une incidence directe sur le nombre d'élèves entrant ensuite au gymnase. L'autre possibilité de rejoindre une formation du gymnase sans avoir passé par la VP est de suivre une année de raccordement (RAC 1 et 2). Par rapport au total des élèves terminant la 11e, la part de celles et ceux qui choisissent de suivre un raccordement est globalement stable, à 9%.

L'accès à l'année de raccordement existait déjà avant la LEO. Cette option rencontre un succès qui ne se dément pas. En particulier le RAC1 qui permet de viser l'école de culture générale : cette passerelle enregistre une hausse marquée de ses effectifs dès l'application de la LEO aux RAC en 2016. La nouvelle volée d'élèves inscrits en RAC 1 passe, d'un coup, de 450 à 600 (+33%). Cet effectif se

[1] Numerus No 5, juin 2023

[2] A la sortie de l'école obligatoire, le taux annuel moyen de jeunes entrant au gymnase (école de maturité + école de culture générale) s'établit à 45,85%. Il est calculé sur 6 années scolaires : 2018-2019 à 2023-2024. *Source DEF-DGEP*

[3] Le % de la population active suisse (les 16-65 ans) ayant un niveau de formation tertiaire a doublé entre 1996 et 2022, passant de 21,4% à 42,5%. Source : Stefan Wolter, CSRE, 2023

maintient par la suite à un niveau élevé, entre 600 et 700 élèves par volée. Cependant, la passerelle RAC 1 occasionne bien des désillusions. Près de deux élèves sur trois échouent à atteindre leur objectif d'entrer en école de culture générale et l'année passerelle ne fait que retarder leur entrée en formation professionnelle vécue comme une trajectoire par défaut.

Le RAC 2, lui, prépare à se qualifier pour entrer en école de maturité. Cette passerelle continue à accueillir chaque année une centaine d'élèves, la tendance étant à un léger tassement. En moyenne, 90% des élèves de RAC 2 rejoignent ensuite une filière gymnasiale. Si l'on considère uniquement les élèves du RAC 2 qui obtiennent la certification en VP, 94% d'entre eux entrent en école de maturité ; c'est logique puisque la certification VP est la seule condition d'accès à l'école de maturité.

Un indicateur robuste. De son côté, le DEF suit depuis 2018 un indicateur robuste reflétant les choix des élèves à la fin de la scolarité obligatoire. La photographie est prise en novembre, cinq mois après la certification de 11eannée. L'entrée immédiate dans une formation certifiante (formations gymnasiales + formations professionnelles) concerne en moyenne 66% des élèves vaudois. La répartition entre l'entrée en formation gymnasiale (école de maturité et école de culture générale) et l'entrée en formation professionnelle (CFC, APP + école de commerce) est relativement stable : en moyenne 45,9% dans les premières, et 20,1% dans les secondes[1].

SITUATON DES JEUNES 5 MOIS APRES LA SORTIE DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

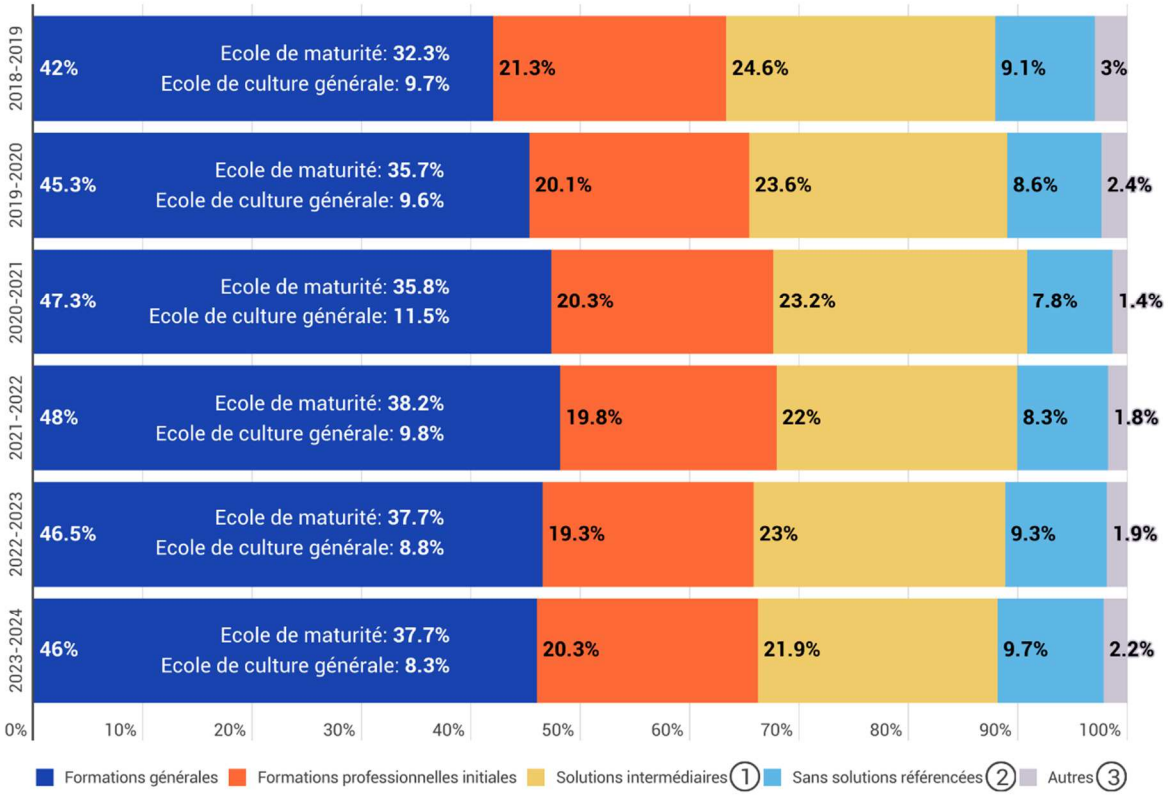

1 RAC 1+2, 12e certificative, Ecole de la transition, SEMO, préapprentissage, etc.
2 Ni en formation certifiante (gymnasiale, formation prof. initiale), ni en mesures de transition
3 Déménagement hors canton, en formation certifiante autre que les formations gymnasiales et formations professionnelles initiales

(*Source DEF/DGEP*)

Jeunes en formation certifiante. A l'issue de la scolarité, les élèves vaudois sont en moyenne 36,2% à entrer directement en école de maturité, et 9,6% en école de culture générale. En considérant la volée certifiée en juin 2023 (8100 jeunes), l'ordre de grandeur est le suivant : 3720 nouveaux gymnasiens et gymnasiennes, soit 3050 en école de maturité et 670 en école de culture générale. Le choix d'entamer

[1] La moyenne annuelle est calculée sur les 6 dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles : soit 2018-2019 à 2023-2024.

directement une formation professionnelle initiale, en entreprise ou en école à temps plein, ne concerne, en moyenne, qu'un élève sur cinq. Le taux annuel de 20,3% (1640 jeunes) enregistre de faibles écarts annuels, entre 19,3% et 21,3%.

Avec 66% de jeunes entrant immédiatement en formation certifiante, Vaud enregistre un des scores cantonaux les plus faibles. Le taux moyen national se situe à 78%[1]. Toutefois, la comparaison avec la situation des élèves trois ans plus tard est instructive[2]. Une fois ce délai écoulé, ce sont 49% des jeunes Vaudois qui sont finalement entrés en formation gymnasiale, soit +3 points de pourcentage par rapport à l'entrée immédiate à la fin de la scolarité. Le taux d'entrée en école de maturité est resté stable. En revanche, le taux d'entrée en école de culture générale a augmenté à 12,9% (+3 points de pourcentage). Cette hausse reflète l'impact du RAC 1 qui conduit à l'ECG. A noter que trois ans après la fin de l'école obligatoire, le taux vaudois d'entrée en école de maturité est supérieur de 10 points de pourcentage au taux moyen national (25,9%) ; et le taux vaudois d'entrée en école de culture générale est plus du double du taux moyen national (6,1%).

Trois ans après la fin de l'école obligatoire, le taux d'entrée des jeunes Vaudois en formation professionnelle s'établit à 44,3%. Par rapport à la photographie des entrées immédiates dans les filières de la formation professionnelle, ce taux a plus que doublé. Cette tendance à l'entrée tardive en formation professionnelle se lit dans l'âge moyen d'entrée en apprentissage dans le Canton de Vaud : 18,1 ans en 2023[3], alors que l'entrée en apprentissage est possible dès l'âge de 15 ans, à l'issue de l'école obligatoire. Si les formations professionnelles sont peu populaires comme choix initial à l'issue de la scolarité, elles finissent par absorber, avec le temps, moult jeunes passés par des mesures intermédiaires ou par une expérience au gymnase qui s'est soldée par un échec définitif (redoublements) ou un abandon volontaire suivi d'une réorientation.

Jeunes en transition. A l'issue de la scolarité, ce sont en moyenne annuelle 22,7% des jeunes Vaudois qui sont « en transition » ; c'est davantage que les jeunes entrant directement en formation professionnelle. Le champ des mesures de transition est vaste : aux possibilités de faire une année scolaire supplémentaire (RAC 1 et 2, la 12e certificative, l'Ecole de la transition) s'ajoute la panoplie des mesures d'appui préprofessionnel, comme les stages de longue durée, les semestres de motivation, les mesures de coaching ou encore les préapprentissages. Le passage par une mesure intermédiaire prépare le plus souvent à une entrée en apprentissage.

Les jeunes « en transition » sont un phénomène très observé depuis une dizaine d'années dans toute la Suisse. Vaud n'a pas le monopole de ces parcours qui retardent l'entrée en formation certifiante. Presque tous les cantons ont vu le phénomène se développer ces 10 à 15 dernières années, mais ils sont concernés à des degrés variables, comme l'indique la statistique nationale de l'OFS. Plus marqué dans le Canton de Vaud qu'en moyenne nationale, le phénomène est suivi par le dispositif vaudois de la Transition 1 (T1) qui pilote une démarche interdépartementale[4]. La responsabilité directe de la LEO dans le phénomène de la transition est difficile à établir. En revanche, le Centre suisse de la coordination pour la recherche en éducation (CSRE) a montré que les cantons proposant davantage de solutions intermédiaires sont ceux qui enregistrent les taux les plus élevés de jeunes en transition[5]. Cela renvoie à la thèse, beaucoup discutée au niveau national et parfois contestée en Suisse romande, que la formation est un marché de l'offre. S'il y a une offre de mesures intermédiaires, il y a une demande et celle-ci s'opère au détriment des filières de base par l'éclatement des parcours certifiants au profit de mesures non certifiantes de transition. Cela pose la question de l'efficience du système de formation. Et cet enjeu crucial renvoie à des objectifs politiques que le DEF poursuit avec le chantier MAT-EO : améliorer l'orientation ; diminuer les redoublements ; promouvoir les trajectoires de réussite.

Jeunes « sans solution référencée ».

---

[1] Les autres cantons enregistrant un taux inférieur à la moyenne nationale sont : VS, NE, ZH, BE, BS, BL.

[2] Cet indicateur national de l'OFS a pour l'instant été calculé sur la base d'une volée de référence, à savoir celle qui a terminé l'école obligatoire en juin 2018. La photographie à trois ans est prise en juin 2021.

[3] Ce taux ne tient pas compte d'un groupe très particulier, qui tire l'âge moyen vers le haut : les adultes entrés en apprentissage après 25 ans révolus.

[4] Le DEF conduit la démarche T1 à laquelle participent les départements de la santé et de l'action sociale (DSAS), de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et, depuis la législature 2022-2027, de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) comme département de tutelle de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ).

[5] CSRE, Rapport 2023 L'éduction en Suisse, accessible via le lien https://www.skbf-csre.ch/fr/rapport-sur-leducation/rapport-education/

A la fin de leur scolarité, certains élèves ne trouvent immédiatement aucun débouché. Ils ne vont ni au gymnase, ni en formation professionnelle, et ils n'entrent pas non plus dans le dispositif des mesures de transition ; ils sont donc « sans solution référencée ». Le DEF s'est inquiété de ces élèves identifiés comme menacés de décrochage. Ils représentent, en moyenne, 8,8% des élèves sortant de la scolarité obligatoire[1]. Un rapport de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP)[2] a cerné leur profil et suivi leur trajectoire pendant deux ans. L'étude montre qu'entre 60 et 65% de ces jeunes entament une formation certifiante (le plus souvent un apprentissage) dans les deux ans suivant la fin de l'école obligatoire. Celles et ceux réellement menacés de décrocher durablement (aucune entrée en formation après deux ans) ne représentent finalement qu'un tiers de l'effectif de départ. L'indicateur de l'OFS sur la situation des jeunes trois ans après leur sortie de scolarité confirme d'ailleurs cet ordre de grandeur, en situant à 2,9% le taux de jeunes Vaudois qui n'ont pas encore entamé une formation certifiante après ce délai, contre 1,8% en moyenne nationale.

Il ne semble pas pertinent de voir dans ce phénomène un effet direct de la LEO. Le risque de décrochage durable s'observe dans plusieurs cantons présentant des systèmes scolaires très différents. Le profil des élèves concernés renvoie surtout à des réalités socio-économiques et à des enjeux migratoires. Les garçons sont davantage concernés que les filles, les enfants issus de la migration davantage que les enfants ayant grandi en Suisse. Les enfants ayant traversé des parcours scolaires chaotiques avec redoublement ou rupture durable sont les plus concernés. La question est plutôt : la LEO offre-t-elle le cadre et les outils appropriés pour préparer et accompagner en amont ces jeunes vers l'insertion professionnelle ? D'autres stratégies d'intégration professionnelles sont-elles possibles pour ces élèves cumulant souvent un parcours scolaire et une vie familiale difficiles ? Outre un accompagnement social, un soutien plus prononcé à l'entrée dans le monde professionnel dès la 10e et la 11e semble nécessaire. Des cantons alémaniques explorent des voies innovantes, combinant un programme scolaire allégé en 10e et 11e avec, en contrepartie, des stages professionnels de longue durée qui préparent à l'entrée en apprentissage. La fin de la scolarité obligatoire est aménagée comme une entrée progressive en formation professionnelle. Un modèle qui suppose un partenariat étroit entre l'école et les entreprises formatrices. C'est un champ de réflexion que la DGEO pourrait intégrer dans la préparation de futures propositions pour la révision de la LEO.

4.3. Perméabilité

Un objectif annoncé de la LEO était de permettre aux élèves de bénéficier d'un enseignement au plus près de leurs compétences et de leur rythme au fur et à mesure de leur parcours scolaire, spécialement durant le cycle 3 (9e – 11e). C'est dans ce but qu'ont été rendus possibles des changements de parcours inexistants par le passé, notamment ceux permettant de se réorienter dans la voie plus exigeantes sans redoublement.

Sous la LEO, les élèves peuvent donc, à certaines conditions, changer de voie entre la VP et la VG à la fin du 1er semestre en 9e, et à la fin de la 9e et de la 10e. Par ailleurs, les élèves de VG suivent les enseignements de français, mathématiques ou allemand en niveau 1 ou en niveau 2, avec des changements possibles de niveau à chaque fin de semestre. Ils ont aussi la possibilité, sous conditions, de suivre des enseignements de VP dans les trois disciplines à niveaux et en anglais, même si la confection des horaires des classes ne permet techniquement pas d'aligner tous ces cours entre la VG et la VP. Ils peuvent aussi suivre les options spécifiques[3] autrefois réservées exclusivement aux élèves de VSB.

Le principal indicateur de la perméabilité suivi par le département est le % des élèves qui terminent le cycle 3 dans une autre voie que quand ils l'ont commencé. En moyenne annuelle[4], cela concerne 6% des élèves soit 440 élèves par volée (voir tableau ci-dessous), pourcentage plutôt stable. Les changements de voie sont ascendants (VG vers VP) ou descendants (VP vers VG). Les premiers sont plus fréquents que les seconds.

[1] La moyenne est calculée sur la base des six années scolaires considérées (2018-2019 à 2023-2024).

[2] URSP, Jeunes sans solutions de formation référencées, Rapport No 184/mars 2022, https://www.vd.ch/def/sg-def/unite-de-recherche-pour-le-pilotage-des-systemes-pedagogiques

[3] Les options spécifiques sont a) l'italien ; b) le latin ; c) les mathématiques et la physique ; d) économie et droit.

[4] Les 5 volées considérées sont celles ayant terminé le cycle 3 en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

PERMEABILITE GENERALE : % ET NOMBRE D'ELEVES TERMINANT LA 11e DANS UNE AUTRE VOIE QUE LA VOIE INITIALE

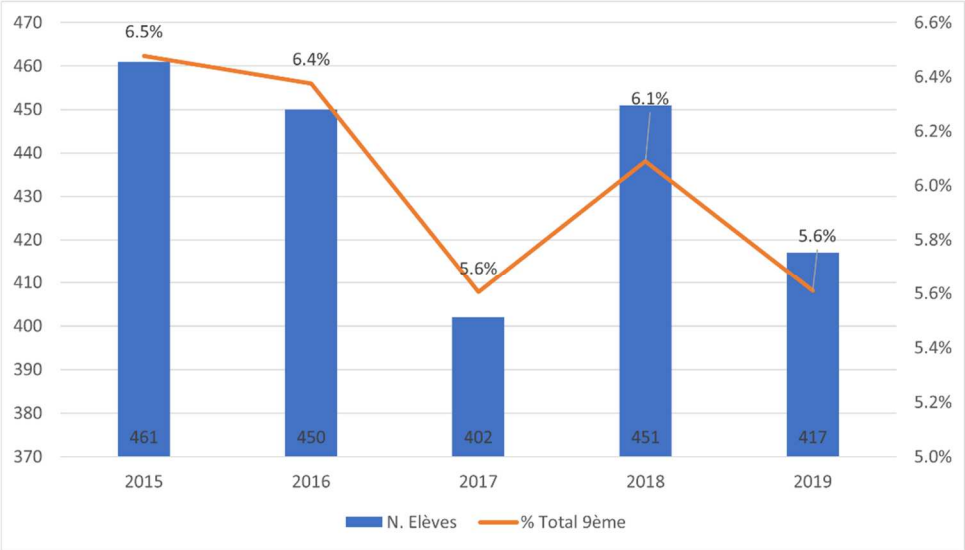

(Source DEF – DGEO/UMP)

PERMEABILITE SELON LES VOIES : % et NOMBRE D'ELEVES AYANT CHANGE DE VOIE EN FIN DE 11e

(Source : DEF-DGEO)

Pour assurer cette perméabilité entre les voies, les établissements se sont vu imposer des contraintes élevées d'organisation de l'enseignement. Dans son rapport au Conseil d'Etat, l'ancien Directeur général de l'enseignement obligatoire thématise les limites d'un enseignement répondant à des besoins individuels qui a été poussé loin par la LEO, et il thématise le besoin de simplification organisationnelle dans l'intérêt d'un enseignement plus cohérent et au bénéfice du plus grand nombre d'élèves ; il souligne aussi que l'impact positif de la dynamique de classe sur les apprentissages du plus grand nombre a sans doute été sous-estimé par les architectes de la LEO[1].

Pour rappel, la perméabilité voulue par la LEO repose aussi sur les classes de raccordement qui permettent à l'élève ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires de VG d'accéder à des filières gymnasiales. Comme déjà signalé plus haut, la LEO a élargi le cercle des élèves pouvant nourrir l'ambition de suivre un RAC. Le RAC 1 servant de passerelle vers l'école de culture générale a connu une hausse significative de ses effectifs. Dans le même temps, les entrées immédiates en formation professionnelle diminuaient.

[1] Alain Bouquet, « La LEO du 7 juin 2011 : contexte et historique, enjeux et perspectives ». Janvier 2019

5. LEO ET EVALUATION

5.1. Notes en 5e et Cadre général d'évaluation

Sous la loi scolaire de 1984, un compromis avait été trouvé en 2004 à propos de l'évaluation des apprentissages des élèves et de la communication des résultats aux parents. Inscrit dans le Cadre général de l'évaluation dès 2005, il se matérialisait dans un système d'appréciations du travail de l'élève depuis la 1ère jusqu'à la 6e année, les notes n'apparaissant qu'en 7e. La LEO a consacré le retour des notes dès la 5e année, concrétisant une demande de la société portée par les principaux partis politiques au Grand Conseil. Cette mesure allait dans le sens d'une revendication centrale de l'initiative populaire « Sauver l'école », hostile au système des appréciations. L'extension du système de notes à l'entrée du cycle 2, de la 5e à la 8e, a apporté une cohérence au cycle 2 et a rapproché le Canton de Vaud de la pratique dominante à l'échelle romande. Les dix années sous régime LEO ont montré une très bonne acceptation, sans remise en question depuis lors, du retour des notes dès la 5e année.

Tant cette mesure que les principales adaptations du Cadre général de l'évaluation sous la LEO décrites plus haut (chapitre 2.2.) ont fait évoluer le système d'évaluation de manière à clairement distinguer les deux rôles de l'évaluation : d'une part, l'évaluation sommative (appréciations et notes) qui fonde les décisions de fin de semestre ou de fin d'année ; d'autre part, l'évaluation formative qui soutient l'enseignement et les apprentissages de l'ensemble des élèves. La prise en compte des résultats des élèves (évaluation sommative) a évolué elle aussi, pour rechercher le meilleur équilibre entre donner sa place à chaque discipline, donner un poids plus important aux disciplines prioritaires, et rendre explicite les décisions. Il en a résulté un système plus clair et plus lisible pour les familles notamment. Enfin, la prise en compte des situations particulières des élèves a été formalisée (élèves avec objectifs adaptés, migration, maladie), ce qui permet de proposer une évaluation qui, à la fois, offre plus de souplesse et favorise l'équité.

5.2. Épreuves cantonales de référence

Dans la plupart des systèmes éducatifs, deux types d'évaluation se côtoient au cours de la scolarité obligatoire. D'une part, les évaluations internes qui relèvent de la seule responsabilité du maître. D'autre part, les évaluations externes, standardisées à l'échelle d'une région ou même d'un pays, qui relèvent de la responsabilité de l'autorité scolaire pour leur conception, la passation et la correction. Dans l'école obligatoire vaudoise, ce sont les épreuves cantonales de référence, les ECR, qui jouent le rôle d'évaluations externes. Elles sont passées par tous les élèves du Canton d'une même volée et en même temps. Elles ont été introduites progressivement, d'abord au primaire, en 6e année en 2003[1], et en 4e et en 2e année en 2006 ; puis encore en 8e en 2007.

Les ECR fournissent un ensemble volumineux de données brutes. Leur utilisation orientée vers le pilotage du système éducatif est de la compétence de la DGEO. Les résultats des ECR sont un des indicateurs du bon fonctionnement du système scolaire. Grâce aux ECR, on a par exemple pu mesurer l'effet des années COVID. On a pu vérifier que les aides mises en place ont permis aux élèves de suivre le programme prévu. Les ECR permettent donc à l'école vaudoise de s'améliorer et de prendre des mesures pour offrir les mêmes chances de réussite à l'ensemble des élèves.

La LEO a innové en stipulant que les résultats de l'ECR de 8e année ont une valeur certificative[2]: ils comptent pour 30% de la note annuelle obtenue en français, en mathématiques et en allemand. L'orientation des élèves vers la voie gymnasiale ou la voie générale en dépend donc directement. Parmi les premiers enseignements disponibles s'agissant de l'impact de l'ECR, on peut citer les suivants :

- les notes aux ECR fluctuent davantage d'une année à l'autre que les moyennes à l'année. C'est lié à l'impossibilité de maîtriser parfaitement un niveau homogène de difficulté des épreuves ;

[1] La notation des années scolaires ici utilisée correspond à la réalité de l'organisation scolaire vaudoise de l'époque, qui en comprenait 9 (de la 1re à la 9e). Entretemps, appliquant le concordat HarmoS, le Canton de Vaud a revu l'organisation de l'école obligatoire qui comprend désormais 11 années scolaires. Les années 2, 4, 6 et 8 de l'ancienne organisation sont devenues les années 4, 6, 8 et 10 du cursus scolaire actuel.

[2] Cette notation sous le régime LEO correspond à la nouvelle organisation scolaire compatible avec le concordat HarmoS. La 8e est donc la dernière année de l'école primaire, elle correspond à la 6e sous l'ancienne notation.

- les moyennes des élèves aux ECR sont en général plus basses que les moyennes de leurs notes à l'année ;
- selon les disciplines ou les années considérées, de 64 à 78% des élèves conservent la même moyenne annuelle dans la discipline considérée en intégrant le résultat de l'ECR. L'impact direct de l'ECR sur les décisions de certification (réussite de l'année ou pas) est donc plutôt marginal ;
- s'agissant de la décision d'orientation en fin de 8e, l'ECR est sans impact direct pour la très grande majorité des élèves (87% à 92% selon les années). Quand l'ECR corrige la moyenne annuelle de l'élève dans le sens de modifier la décision d'orientation, le scénario le plus fréquent est celui de l'élève perdant : son résultat à l'ECR dégrade sa moyenne à l'année et fait pencher la balance pour une orientation en VG plutôt qu'en VP. Le scénario inverse, avec le résultat aux ECR qui améliore la moyenne à l'année et pousse vers l'orientation en VP plutôt qu'en VG, se produit rarement ;
- l'expérience montre que l'ECR de fin de 8e est très souvent vécue comme un examen certificatif avant l'heure, qui engendre une forte pression pour les élèves, les parents et les enseignants.

5.3. Épreuves cantonales écrites pour l'examen de certificat

La mise en place d'épreuves cantonales écrites standardisées pour l'examen de certificat (EC) renforce encore le dispositif des épreuves communes. Ces examens dans quatre disciplines (français, mathématiques, allemand et anglais), différenciés selon les voies et les niveaux des élèves, existent depuis 2022. Les épreuves sont préparées par la DGEO pour tous les établissements du canton. Le DEF en attend des indications supplémentaires sur les connaissances des élèves à leur sortie de l'école obligatoire. Le dispositif d'analyse de ces données est en cours de mise en place et de nouveaux indicateurs à l'échelle cantonale (moyenne des élèves, taux de réussite aux EC) seront à l'avenir disponibles pour la DGEO. Ils seront utiles au monitorage de la transition entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée dans les formations certifiantes du secondaire II. L'outil est prometteur, mais l'expérience est trop récente pour que l'on puisse en tirer des leçons au titre d'un bilan de la LEO.

6. LEO ET MAITRISE DES COMPETENCES FONDAMENTALES

6.1. Remarques générales

Un système éducatif particulier a-t-il un impact mesurable, positif ou négatif, sur la maitrise des compétences fondamentales par les élèves ? Le présent postulat pose implicitement cette question en relation avec l'introduction de la LEO il y a dix ans. Pour des réponses solides, il faudrait disposer d'évaluations similaires et régulières de ces compétences, dans la longue durée, en impliquant plusieurs volées d'élèves du même âge. Le plus logique serait de comparer l'atteinte ou non de compétences identifiées dans une ou plusieurs disciplines à la fin d'un cycle (en 8e par exemple) ou à la fin de la scolarité (11e). Et il faudrait avoir initié ce monitorage avant la LEO pour être en mesure de comparer les résultats avant et après le changement de loi.

Force est de constater que les données disponibles pour une telle comparaison manquent. Les ECR n'ont pas pour vocation première de mesurer l'évolution de l'atteinte d'un noyau dur de compétences standards. En Suisse, le concordat HarmoS attribue cette mission aux 26 cantons. Sous l'égide de la CDIP, ils se sont dotés d'un dispositif national de monitorage des compétences fondamentales des élèves de la scolarité obligatoire. Sous l'égide de la CDIP sont organisés des tests auxquels participent des élèves de tous les cantons : les tests COFO. Ce dispositif peut être considéré comme le « PISA suisse », par analogie avec les tests PISA organisés par l'OCDE, auxquels la Suisse participe régulièrement pour comparer le « output » de son système éducatif à celui des systèmes éducatifs d'autres pays (une huitantaine lors des derniers tests de 2022). Les tests COFO et les tests PISA apportent des résultats intéressants, mais ils ne permettent pas d'identifier un hypothétique effet direct du cadre scolaire (la LEO en l'occurrence) sur les résultats des élèves vaudois.

6.2. Tests PISA et tests COFO

PISA. La Suisse participe aux enquêtes internationales PISA organisées depuis 2000 par l'OCDE. Le public cible est toujours les élèves de 15 ans révolus[1]. Les disciplines testées sont identiques à chaque session : la langue de scolarisation (lecture), les mathématique et les sciences naturelles. Le rythme des tests PISA était tous les trois ans jusqu'à récemment ; après le COVID, l'OCDE a décidé d'étaler les tests tous les quatre ans et la prochaine session aura lieu en 2025. La méthodologie est robuste et la configuration des tests permet en théorie d'analyser l'évolution des compétences des élèves sur la longue durée. La Suisse romande a participé aux premières enquêtes PISA avec des échantillons cantonaux représentatifs. Après 2006, la décision de la CDIP a été de passer à un échantillon national. La CIIP, réunissant les cantons romands et le Tessin, s'y est rallié. La double possibilité d'obtenir une comparaison intercantonale (VD par rapport au niveau moyen suisse et aux autres cantons) et de suivre l'évolution des résultats des élèves vaudois sur la longue durée s'est donc envolée. Les données des élèves vaudois participant aux tests PISA sont désormais fondues dans l'échantillon national. Les enquêtes PISA de ces 15 dernières années n'apportent donc aucune information qui puisse documenter un hypothétique effet de la LEO sur le niveau des compétences fondamentales des élèves vaudois à la sortie de la scolarité.

Monitorage national des compétences fondamentales. Les tests COFO pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales sont organisés dans tous les cantons sous l'égide de la CDIP. Pour un échantillon global de 22'000 élèves, Vaud fournit environ 5% de l'effectif. Les deux premiers tests menés en 2016 et 2017 ont donné lieu à la publication simultanée des résultats en 2019. Des critiques formulées essentiellement par des cantons alémaniques ont ensuite conduit à une pause de réflexion, puis à une évaluation du dispositif via un audit. La pandémie de Covid a retardé les travaux. Puis plusieurs décisions ont été prises par la CDIP en 2023. Elles ont visé à redéfinir le dispositif national de monitorage dans deux directions : d'une part, pour le renforcer (solidité scientifique accrue) ; d'autre part, pour le configurer de sorte que les futurs tests livrent davantage d'informations utiles aux cantons. A l'avenir, les volées testées seront celles de 8e et de 11e année. Les disciplines retenues sont la langue de scolarisation, la première langue seconde (l'allemand en Suisse romande) et les mathématiques. Le rythme des tests sera tous les quatre ans, en alternance avec les tests PISA. La prochaine enquête appliquant le nouveau dispositif renforcé est fixée en 2028. Si l'on se projette à 20 ans, le dispositif national des tests COFO est un outil prometteur. En revanche, la phase initiale de son déploiement n'est d'aucune aide pour déterminer si la LEO a eu un impact sur la maitrise des compétences fondamentales par les élèves vaudois. Cela n'empêche pas de rappeler les résultats des derniers tests COFO et PISA : ils livrent des indications sur l'état des compétences fondamentales des élèves vaudois (COFO) et suisses (PISA).

6.3. Tests COFO 2016 et 2017

6.3.1. Résultats en bref

Test COFO Mathématiques, 2016[2]

La volée testée était la 11e**.** L'effectif vaudois était composé de 1014 élèves. L'échantillon vaudois présentait notamment les caractéristiques suivantes : un élève sur deux (49%) ne parle que le français à la maison ; un sur dix (10%) ne parle jamais le français à la maison. Six élèves sur 10 (62%) sont nés en Suisse ; 24% sont des migrants de la 2e génération (nés à l'étranger et ont grandi en Suisse), et 14% sont des migrants de la 1re génération (nés à l'étranger et arrivés récemment en Suisse). Un petit tiers des élèves (30%) vivent dans un ménage situé dans le quartile des revenus les plus élevés, tandis que 22% vivent dans un ménage situé dans le quartile des revenus les plus bas. La langue parlée au domicile, le niveau de revenu et le statut migratoire sont les trois facteurs les plus influents sur les résultats individuels. Les principaux résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

[1] La très grande majorité des participants aux tests (plus de 90%) sont des élèves de 11e. Dans quelques cas, les élèves sont en 1re année d'une formation certifiante.

[2] CDIP, Rapport national COFO 2016 Mathématiques 11e année scolaire, 2019 https://www.cofo-suisse.ch/wp-content/uploads/2019/05/COFO_2016_FR.pdf

TEST COFO 11e ANNÉE - MATHÉMATIQUES, 2016

Proportion d'élèves atteignant les compétences fondamentales

	CH 22'423 élèves	VD 1'014 élèves
Tous les élèves	62.2%	69%
Elèves selon l'origine sociale du ménage		
Quartile inférieur	37.7%	46%
Quartile supérieur	83.7%	89%
Elèves selon la langue parlée au domicile		
Seulement langue de scolarisation	71%	76%
Langue de scolarisation + autre(s) langue(s)	53.7%	64%
Seulement autre(s) langue(s)	42.2%	53%
Elèves selon le statut migratoire		
Natifs CH	69.1%	76%
Migrants 2e génération	44.9%	57%
Migrants 1ère génération	49.9%	59%

Source: Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales
Rapport national COFO 2016 - Mathématiques 11e année scolaire
CDIP

Les élèves vaudois obtiennent un résultat meilleur que la moyenne des élèves suisses. La variation des résultats cantonaux est significative. Le résultat vaudois se situe un cran au-dessous des deux cantons les plus performants de Suisse, à savoir Fribourg et le Valais ; il est supérieur aux résultats atteints par les élèves des cantons de Genève, Zurich, Berne, Bâle Ville, Bâle Campagne, Neuchâtel ou encore Argovie.

Parmi les élèves vaudois, les garçons réussissent un petit mieux que les filles (71% contre 67%). Les enfants des ménages les plus aisés réussissent nettement mieux que les enfants des ménages les plus modestes. La règle selon laquelle les résultats sont les plus élevés parmi les élèves parlant seulement la langue de scolarisation à domicile se vérifie. Les enfants issus de la migration, obtiennent, globalement, des résultats inférieurs.

Test COFO Français, 2017[1]

La volée testée était la 8e**.** L'effectif vaudois était composé de 928 élèves. Il présentait les caractéristiques suivantes : quatre élèves sur dix (41%) ne parlent à domicile que le français, contre 14% qui parlent toujours une autre langue que le français. Six élèves sur 10 (57%) sont nés en Suisse ; trois sur 10 (29%) sont des migrants de la 2e génération, et 14% des migrants de la 1re génération. Les principaux résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

[1] CDIP, Rapport national COFO 2017, Langues 8e année scolaire, 2019. https://www.cofo-suisse.ch/wp-content/uploads/2019/05/COFO_2017_FR.pdf

TEST COFO 8e ANNÉE - FRANÇAIS, 2017

Proportion d'élèves atteignant les compétences fondamentales en lecture et en orthographe

	LECTURE		ORTHOGRAPHE	
	CH 20'177 élèves	VD 928 élèves	CH francophone 5'484 élèves	VD 928 élèves
Tous les élèves	88.1%	89%	88.8%	87%
Elèves selon l'origine sociale du ménage				
Quartile inférieur	78.9%	80%	81.9%	78%
Quartile supérieur	96%	96%	94.8%	95%
Elèves selon la langue parlée au domicile				
Seulement langue de scolarisation	92.3%	92%	91.6%	90%
Langue de scolarisation + autre(s) langue(s)	86%	88%	87.2%	86%
Seulement autre(s) langue(s)	76.7%	85%	85.1%	85%
Elèves selon le statut migratoire				
Natifs CH	91.7%	92%	91.7%	90%
Migrants 2e génération	81.9%	86%	86.8%	84%
Migrants 1ère génération	78.7%	83%	81%	81%

Source: Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales
Rapport national COFO 2017 - Langues 8e année scolaire
CDIP

La comparaison des résultats cantonaux est nationale pour la lecture, mais limitée à la seule Suisse francophone pour l'orthographe. **En lecture**, les élèves vaudois obtiennent un résultat de justesse supérieur à la moyenne suisse. La plupart des écarts entre cantons sont trop faibles pour être significatifs. Le résultat vaudois est presque égal au résultat de Genève et du Jura ; il est un peu inférieur au résultat de Fribourg et du Valais, et supérieur à celui de Zurich, de Berne, des deux Bâle et de Neuchâtel. **En orthographe**, les élèves vaudois obtiennent un résultat sensiblement inférieur à la moyenne des élèves de la Suisse francophone. Seulement 13% des élèves vaudois n'atteignent pas les compétences fondamentales. Le score vaudois est similaire au résultat de Neuchâtel, mais inférieur au résultat de Fribourg, du Valais du Jura, et il est juste inférieur à celui de Genève.

Origine sociale, langue parlée au domicile et statut migratoire ont un impact sur l'atteinte des compétences fondamentales par les des élèves vaudois, mais celui-ci est moindre qu'en mathématiques. Comme en mathématiques, c'est l'origine sociale qui a l'impact le plus fort, avec un écart respectivement de 16 et 17 points de pourcentage en lecture et en orthographe entre le groupe des élèves des ménages les plus aisés et celui des élèves des ménages les plus modestes. La langue parlée au domicile a un impact plutôt faible en orthographe, et modéré en lecture.

Test COFO Allemand, 2017[1]

L'échantillon vaudois est le même que pour le test en Français. Les principaux résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

[1] CDIP, Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, Rapport national COFO 2017, Langues 8e année scolaire, 2019. https://www.cofo-suisse.ch/wp-content/uploads/2019/05/COFO_2017_FR.pdf

TEST COFO 8e ANNÉE - ALLEMAND, 2017

Proportion des élèves atteignant les compétences fondamentales en lecture et à l'oral

	COMPRÉHENSION À l'ÉCRIT		COMPRÉHENSION À l'ORAL	
	CH francophone	VD	CH francophone	VD
	5'484 élèves	928 élèves	5'484 élèves	928 élèves
Tous les élèves	71.6%	73%	88%	89%
Elèves selon l'origine sociale du ménage				
Quartile inférieur	52.7%	58%	84.1%	84%
Quartile supérieur	79.7%	88%	94%	95%
Elèves selon la langue parlée au domicile				
Seulement langue de scolarisation	66.9%	75%	89.5%	90%
Langue de scolarisation + autre(s) langue(s)	65.1%	72%	88.1%	89%
Seulement autre(s) langue(s)	57.1%	72%	85.3%	89%
Elèves selon le statut migratoire				
Natifs CH	67.7%	78%	89.6%	91%
Migrants 2e génération	58.8%	68%	86.8%	86%
Migrants 1ère génération	56.9%	65%	83.8%	87%

Source: Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales
Rapport national COFO 2017 - Langues 8e année scolaire
CDIP

Les compétences fondamentales en allemand sont, dans l'ensemble, davantage atteintes à l'oral qu'à l'écrit. Les élèves vaudois obtiennent un résultat de justesse supérieur à la moyenne de tous les élèves francophones dans les deux épreuves. Cantons bilingues, Fribourg et le Valais font légèrement mieux que Vaud, mais Vaud obtient un résultat légèrement supérieur à ceux de Genève et de Neuchâtel.

Contrairement aux tests dans les autres disciplines, le genre a cette fois un impact significatif sur le résultat des élèves vaudois : les filles réussissent nettement mieux en allemand que les garçons (80% contre 67%). L'origine sociale des élèves est une fois encore le facteur le plus discriminant (30 points d'écart pour la compréhension écrite entre le groupe des élèves des ménages les plus aisés et celui des élèves des ménages les plus modestes). La langue parlée à domicile n'a presque pas d'impact. Comme dans les autres tests, les natifs en Suisse réussissent globalement mieux que les élèves issus de la migration, mais l'écart n'est pas spectaculaire.

6.3.2. Enseignements du monitorage national des compétences fondamentales

Les écarts de résultats entre élèves à l'intérieur d'un même canton, selon le contexte familial, l'école et les caractéristiques individuelles, sont plus marqués que les variations entre cantons. Selon les disciplines testées, l'effet du statut migratoire est faible à moyennement fort ; celui de l'origine sociale du ménage est moyennement fort à très fort ; celui de la langue parlée à la maison est faible à fort. L'effet de genre est très faible à faible.

La composition de la population variant passablement entre cantons, un modèle a été développé pour analyser les résultats cantonaux aux tests COFO en neutralisant la surreprésentation d'élèves dont les caractéristiques individuelles devraient impacter de manière marquée les résultats globaux. En moyenne, Vaud décroche un résultat d'atteinte des compétences fondamentales supérieur à celui auquel on devrait s'attendre au vu du profil de ses élèves ayant participé aux tests – ce qui constitue un bonne nouvelle. Pour imager cet indicateur, on peut dire que VD surperforme eu égard à la composition de sa population. D'autres cantons (Fribourg, le Valais) surperforment de manière encore un peu plus marquée. Les autres grands cantons universitaires (Zurich, Berne, les deux Bâle, Genève) ont plutôt tendance à sous-performer.

En résumé, les élèves vaudois enregistrent plutôt de bons résultats, surtout en mathématiques. Il n'y a pas à rougir de leurs performances mesurées sous le régime LEO. Les résultats des prochains tests COFO (2028) pourront être comparés avec les résultats des 2 enquêtes de 2016 et 2017. Cela fournira des indications sur l'évolution de la maîtrise des compétences fondamentales des élèves suisses. Toutefois, quand des différences sont mesurées, les motifs explicatifs sont toujours multifactoriels, et la mise en évidence de liens de causalité constitue toujours un exercice périlleux pour les sciences de l'éducation.

6.4. Tests PISA 2022

La dernière enquête PISA a eu lieu en 2022[1], avec publication des résultats en décembre 2023[2]. L'intérêt majeur réside dans la comparaison avec les tests PISA antérieurs. Une tendance lourde se dessine : les compétences en lecture dans la langue de scolarisation diminuent un peu partout, peu importe le système scolaire des pays considérés. La Suisse n'y échappe pas, sans que le rythme de la régression y soit plus marqué qu'ailleurs. Parmi les élèves suisses ayant participé aux tests, les plus faibles[3] sont, respectivement, 19% en mathématiques et 24% en lecture, soit des taux bien inférieurs aux taux moyens OCDE (respectivement 31% en mathématiques et 27% en lecture). Le groupe des meilleurs élèves suisses[4] réunit, respectivement, 16% des participants pour les tests en mathématiques et 8% des participants pour les tests en lecture. Le pourcentage de très bons élèves suisses en mathématiques est deux fois supérieur au taux moyen OCDE (9%). En lecture, le taux suisse de très bons élèves est proche du taux OCDE (7%). En mathématiques, les élèves helvétiques performent en moyenne nettement mieux que les élèves des pays voisins de la Suisse – Allemagne, France, Italie et Autriche. En lecture, la comparaison reste favorable à la Suisse, mais avec un écart moindre.

La baisse générale des compétences en lecture s'explique surtout par des facteurs sociétaux, explique le consortium scientifique responsable des enquêtes PISA. La numérisation accélérée, qui change les habitudes de lecture, y est sans doute pour quelque chose. Des systèmes scolaires résistent mieux : ce sont surtout les systèmes éducatifs asiatiques, basés sur une intensité de l'effort (nombre d'heures inscrites à la grille horaire) supérieure à ce qui est demandé aux élèves dans les systèmes scolaires européens. Fait remarquable, la Suisse se distingue en mathématiques en obtenant le meilleur ratio entre niveau moyen des compétences atteintes et dotation horaire : l'indice d'un enseignement globalement très efficace.

7. CONCLUSION

Le présent rapport présente un état des lieux de la LEO, dix ans après son introduction. Il réunit une somme de faits et de chiffres qui documentent des constats en lien avec les questions posées dans le présent postulat et consorts. Suite au dépôt de ce dernier, en septembre 2022, la commission nommée pour l'étudier a souscrit à la nécessité de tirer un bilan de la LEO mais sans orientation précise. Elle y a aussi vu une opportunité de prendre le pouls du terrain en sondant des acteurs dans les établissements scolaires.

En conclusion de ce rapport, il est donc nécessaire d'expliciter les perspectives qui s'ouvrent pour l'école obligatoire et pour le système de formation vaudois compte tenu du chantier MAT-EO lancé en mars

[1] CDIP-SEFRI, PISA 2022 – La Suisse sous la loupe, 2023, https://www.pisa-suisse.ch/PISA2022-LaSuissesouslaloupe.pdf

[2] 81 pays dont 37 sont membres de l'OCDE ont participé à l'enquête PISA 2022. En Suisse, 6'829 élèves de 15 ans et issus de 260 écoles réparties dans tout le pays ont pris part aux tests.

[3] Celles et ceux dont les résultats insuffisants correspondent aux niveaux 1 et 2 de l'échelle PISA qui en compte 6.

[4] Celles et ceux dont les résultats correspondent aux niveaux 5 et 6 de l'échelle PISA qui en compte 6.

2024, qui prend naturellement le relais de la réflexion initiée par le postulat et la réponse apportée à ce stade. Lors de la conférence de presse du DEF du 5 mars 2024, le projet de la mise sur pied de la maturité gymnasiale en 4 ans et de l'adaptation du cursus de la scolarité obligatoire a été évoqué comme « un immense défi » et « une belle opportunité ». L'alliance de ces deux ambitions permet de se projeter vers l'avenir dans une temporalité définie puisqu'il s'agit de viser 2032 pour l'entrée de la première volée dans le gymnase rénové, temporalité qui permettra assurément d'approfondir les enjeux importants auxquels l'école doit faire face. Les partenaires habituels de l'école réunis dans la plateforme MAT-EO ne seront pas uniquement consultés, mais la volonté du DEF est de collaborer avec eux autour des questions qui se posent notamment quant à l'organisation des degrés 9 à 11 (cycle 3).

Dans le système scolaire vaudois, la LEO a rendu les deux premières années d'école obligatoires dans la ligne de l'harmonisation intercantonale. Ce début plus précoce inaugurant un cursus de onze ans, avec huit ans dans les deux cycles primaires et trois dans le cycle secondaire, s'est fait naturellement car la très large majorité des enfants commençaient déjà l'école à quatre ans, sous l'ancienne loi (LS). Les deux autres moments-clés de la scolarité, au niveau de l'organisation du système, sont l'orientation à la fin du degré 8 et la certification à l'issue du degré 11, avec les différentes formations postobligatoires et transitions qui s'offrent aux élèves en fonction de la voie (prégymnasiale ou générale) dont ils sont issus. Repenser le cursus scolaire obligatoire est une réelle opportunité, d'autant plus significative qu'elle se trouve à la conjonction de la mise sur pied de la nouvelle maturité gymnasiale et de la possible et utile adaptation de la LEO. Le cycle 3, suivant la forme que le législateur estimera nécessaire de lui donner, pourrait devenir le cycle permettant véritablement à chaque élève de trouver sa voie, d'entreprendre la formation qui lui correspond et qui le motive. La pluralité des parcours est une richesse non seulement pour ceux qui se forment, mais aussi pour la société et le monde du travail qui bénéficieront à terme de leurs compétences professionnelles diversifiées.

Concrètement, à la suite du présent rapport ainsi que sur la base des éléments quantitatifs déjà apportés et de ceux qui les compléteront par la suite, notamment les trajectoires des élèves vaudois au secondaire II, le projet MAT-EO approchera des dimensions plus qualitatives, au travers d'une étude cherchant à mettre en relief le fonctionnement du système scolaire et les constats des corps professionnels. Cette démarche devrait permettre d'éclairer les enjeux les plus importants et de prioriser les changements à opérer pour rendre l'école plus efficiente et favoriser des trajectoires de réussite. Les cinq thématiques suivantes pourront notamment être questionnées :

- le processus d'orientation de 8e avec la prise en compte des épreuves cantonales de référence et de réorientation en plusieurs étapes, avec les parcours particuliers des élèves réorientés en cours ou en fin de 9e, voire en 10e, en regard de la réussite de leur cursus ;
- l'organisation et la gestion complexes de la VG, compte tenu des profils des élèves, avec les cours à niveaux (FRA, MAT et ALL), les options à choix (OS et OCOM), la formation générale, ainsi que toutes les prestations à dispenser aux élèves à besoins particuliers ;
- le processus de certification en 11e, puis de transition vers la 12e année (raccordements, 12e certificative) ou vers le postobligatoire : la réussite de leur entrée en formation et de la suite du parcours leur permettant d'obtenir un titre reconnu ;
- les parcours des élèves bénéficiant, dans une école à visée inclusive, de programmes personnalisés (PP), puis leur orientation vers la suite de leur formation ;
- l'encadrement et l'accompagnement des élèves sur le plan éducatif via la gestion de classe, le rôle des enseignantes et enseignants, les contributions des prestations à visée éducative et les dispositifs permettant de promouvoir un climat de classe et d'établissement favorable à tous.

Le bilan de la LEO se poursuit donc au-delà du présent rapport et s'inscrit sur une durée plus étendue, courant jusqu'à l'automne 2025. La collaboration au sein du DEF entre la DGEO et la DGEP est une des clés de la réussite de cet ambitieux projet qui se situe à l'articulation entre, d'une part, les missions et les finalités de l'école publique et, d'autre part, les choix personnels que tout individu est appelé à faire au fil de son parcours de formation. Dans cette optique, le Canton de Vaud doit pouvoir améliorer le taux de certification au secondaire II, comme mentionné au début de ce rapport, pour atteindre à terme l'objectif national fixé à 95% de jeunes qui obtiennent un titre leur permettant soit de s'insérer professionnellement, soit de poursuivre leur parcours vers des études supérieures.

La gouvernance du projet MAT-EO, avec ses comités de projet et de pilotage ainsi que sa plateforme des partenaires, sera un dispositif suffisamment agile pour travailler dans les délais impartis et faire les analyses qui inspireront et motiveront des propositions déterminantes pour l'avenir de l'école vaudoise et de son système de formation. Le Grand Conseil en sera dûment informé et c'est lui, *in fine*, qui aura la compétence de procéder à la nécessaire révision de la LEO.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 septembre 2024.

La présidente :	Le chancelier :
C. Luisier Brodard	*M. Staffoni*